

**Canadian Association
of Former
Parliamentarians**



**Association
canadienne des
ex-parlementaires**

**FONDS DE DOTATION LÉO
DUGUAY**



Canadian Association
of Former
Parliamentarians



Association
canadienne des
ex-parlementaires

Fonds de dotation de Léo Duguay

Contexte

Léo Duguay, ex-président de l'Association canadienne des ex-parlementaires (ACEP), a élargi la portée de l'organisation et lui a permis de contribuer de façon efficace à la promotion de la démocratie au Canada et à l'étranger.

M. Duguay a été député progressiste-conservateur de Saint-Boniface (Manitoba). Pendant la 33^e législature, il a siégé aux comités permanents de la Chambre des communes chargés de la santé et du bien-être, des transports, des langues officielles, de l'emploi et de l'immigration. Il a également représenté le Canada au Comité des droits de l'homme à la 40^e Assemblée des Nations Unies.

Après sa carrière à la Chambre des communes, M. Duguay a été chef de cabinet du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures avant de fonder sa propre firme d'experts-conseils en 1990. Avant d'être élu au parlement, il a été joueur de hockey au niveau semi-professionnel, pour ensuite travailler comme enseignant et directeur d'école.

M. Duguay a présidé la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et a siégé au conseil d'administration de multiples organisations communautaires. Il a en outre reçu des prix pour son travail acharné et son dévouement. En 2007, il a été intronisé au temple de la renommée du hockey du Manitoba.

Objectif général

Le fonds de dotation vise à honorer l'immense contribution que M. Duguay a apportée au Canada et à sa population ainsi que son engagement et son rôle de chef de file au sein de l'Association canadienne des ex-parlementaires. Il servira à financer des activités et des projets qui font la promotion de la démocratie parlementaire canadienne et qui mettent à profit les connaissances et les aptitudes d'ex-parlementaires.

Thèmes

Plus précisément, les projets auront les objectifs suivants :

- ❖ faire participer les citoyens au processus parlementaire;
- ❖ renforcer le rôle de députés d'arrière-ban;
- ❖ encourager les jeunes à participer au processus démocratique canadien;
- ❖ promouvoir le décorum parlementaire.



Fonds de dotation Léo Duguay

Activités admissible

Les activités proposées doivent avoir un lieu avec l'un des thèmes mentionnés ci-dessus et peuvent prendre l'une ou l'autre des formes suivantes :

- ❖ des travaux de recherche sur les obstacles qui empêchent la participation à la démocratie et aux institutions démocratiques et les solutions possibles (les résultats de ces travaux seront soumis à l'attention de décideurs);
- ❖ des symposiums publics sur les thèmes susmentionnés auxquels participent d'ex-parlementaires et des parlementaires en fonction, d'autres acteurs politiques, des représentants des médias et le grand public;
- ❖ des analyses comparatives avec d'autres démocraties, ce qui peut consister à collaborer avec des ex-parlementaires d'autres pays ainsi qu'avec des organismes gouvernementaux de démocraties existantes et nouvelles ailleurs dans le monde ou encore à réaliser des projets de recherche communs;
- ❖ des mesures pour encourager les ex-parlementaires à aller à la rencontre des étudiants dans des établissements postsecondaires (Du Parlement au campus) et financer ces efforts;
- ❖ des collaborations avec des universités et des collèges canadiens pour soutenir les stages parlementaires et des expériences pratiques semblables.

Fonctionnement

Les contributions versées au fonds de dotation Léo Duguay seront gérées séparément des autres fonds reçus par l'ACEP. Elles ne sont pas considérées comme un don de charité, et aucun reçu ne sera fourni. L'argent recueilli sera investi dans des instruments financiers canadiens choisis par le conseil d'administration de l'ACEP. Chaque année, ce dernier remettra un montant n'excédant pas 25 % du capital à un ou plusieurs bénéficiaires pour la réalisation d'une activité admissible.

Contributions

- ❖ Les contributions peuvent être faites par chèque, par carte de crédit ou par virement électronique, aux soins de l'ACEP. Les personnes qui contribueront seront saluées chaque année à l'assemblée générale annuelle de l'ACEP, et leur nom sera publié sur son site Web. Les contributions ne sont pas considérées comme un don de charité, et aucun reçu ne sera fourni.
- ❖ Les contributions peuvent prendre la forme d'un paiement forfaitaire ou être versées dans le cadre d'un programme de dons annuel.
- ❖ Les personnes qui feront une contribution d'au moins 1 000 \$ entre le 15 avril et le 4 juin recevront une invitation à l'assemblée générale annuelle de 2023 de l'ACEP. À cette occasion, M. Duguay sera honoré pour ses services et le fonds de dotation sera officiellement lancé. L'invitation comprendra un dîner pour deux personnes.

Demandes de renseignements : si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'hon. Andy Mitchell, c.p., président sortant de l'ACEP, à andyianmitchell@gmail.com .